



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

produits humains

Question écrite n° 57533

Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot-Narquin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le décret n° 99-925 du 2 novembre 1999 concernant le don d'embryons, publié au Journal officiel n° 258 du 6 novembre 1999. A ce jour, ce décret très attendu semble dépourvu des textes d'application fondamentaux, tel par exemple celui précisant les centres habilités à procéder au transfert (art. 152-5-5). Elle lui demande donc de lui préciser les délais dans lesquels ce décret sera réellement applicable.

Données clés

Auteur : [Mme Roselyne Bachelot-Narquin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57533

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 758

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)